



L'ECHO DE BERUS N°36



Chères Bérusiennes, chers Bérusiens

Plus d'une année s'est écoulée depuis la mise en place de votre nouvelle équipe municipale mais malheureusement cette crise sanitaire sans précédent a ralenti nos projets et surtout ne nous a pas permis de nous rencontrer autant que je l'aurais souhaité.

Je l'ai déjà fait lors de diffusions de bulletins ponctuels mais je tiens à nouveau à saluer votre comportement exemplaire durant cette période de crise, votre solidarité à l'égard des plus démunis et toutes les actions menées, anodines parfois, mais qui ont contribué à protéger la santé de chacun.

Cette crise sanitaire a certes bouleversé les habitudes, mais l'équipe municipale et le personnel communal ont cependant assurés le quotidien, parfois en télétravail, et lancé de nombreux dossiers dont vous trouverez le détail dans cette nouvelle édition de l'écho de Bérus.

La vie associative fut probablement la plus touchée par cette crise, avec des cérémonies commémoratives limitées à cinq personnes, sans porte-drapeaux, avec l'annulation des activités du comité des fêtes et du club des anciens qui nous ont cruellement manqués, notamment aux plus âgés de la commune.

La sortie du tunnel se profile à l'horizon, la vigilance demeure cependant d'actualité afin de pouvoir à nouveau se rencontrer lors de ces moments conviviaux qui nous sont si chers et nous font défaut. Nous avons hâte de retrouver la sérénité et la qualité de vie qui règne et caractérise notre belle commune de Bérus.

Nous souhaitons particulièrement la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune.

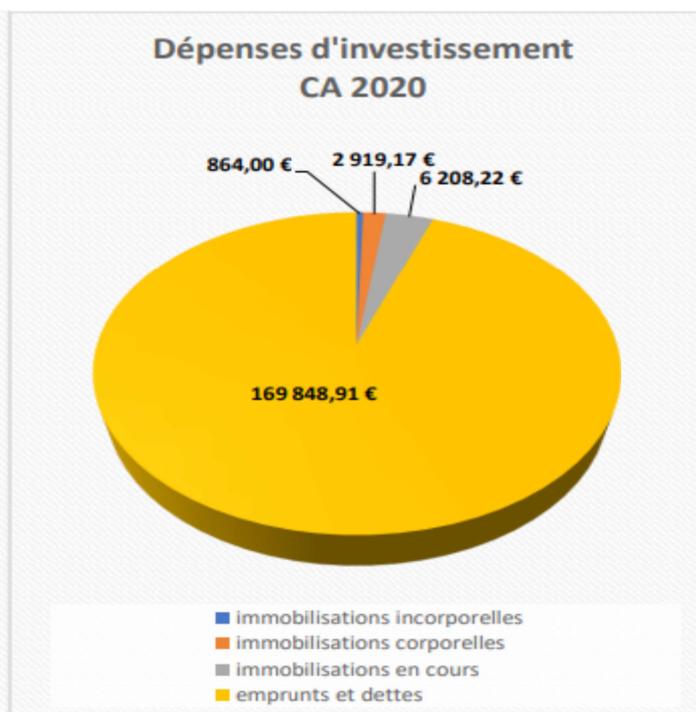
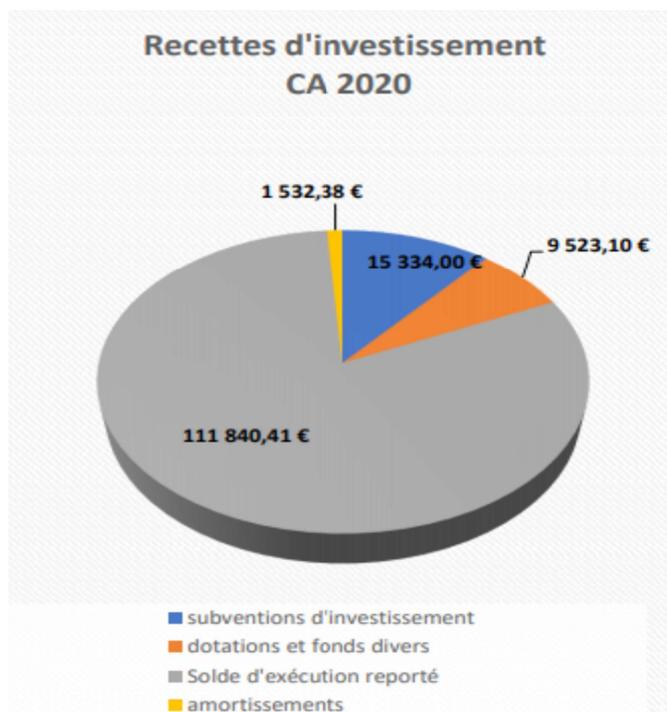
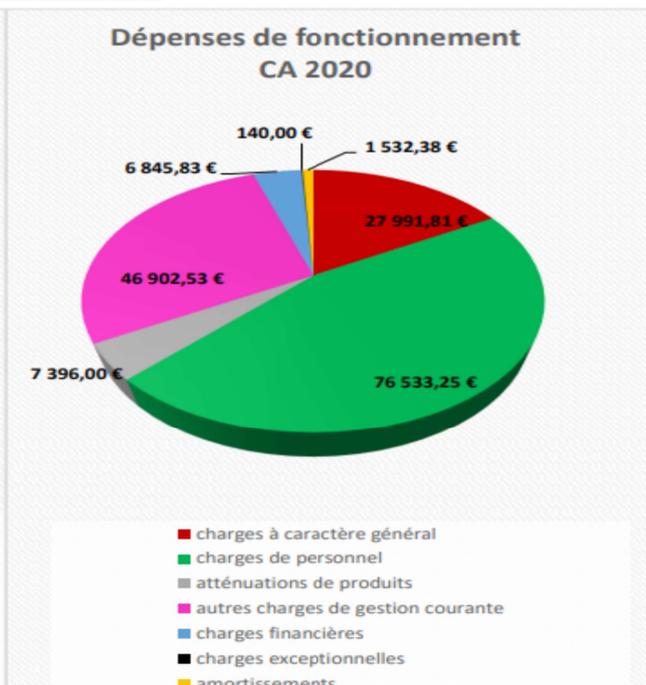
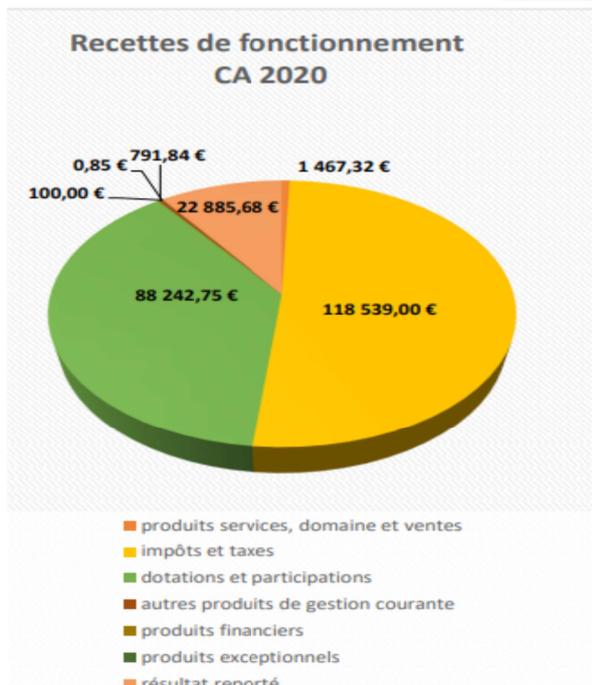
Au plaisir de nous retrouver.

Gérard EVETTE

Juillet 2021

Votre commune en quelques chiffres

Budget commune



Budget assainissement

Recettes d'exploitation CA 2020



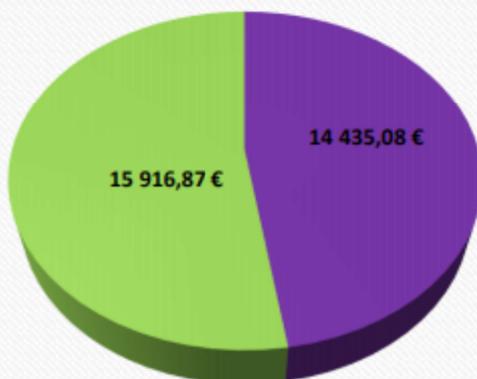
■ vente de produits fabriqués, prestations
■ amortissements des subventions
■ excédent d'exploitation reporté

Dépenses d'exploitation CA 2020



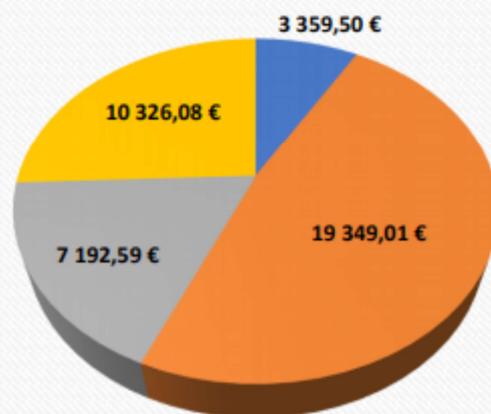
■ charges à caractère général
■ atténuations de produits
■ charges financières
■ amortissements

Recettes d'investissement CA 2020



■ réserves ■ amortissements

Dépenses d'investissement CA 2020



■ installations techniques
■ emprunts
■ amortissements des subventions
■ solde d'exécution reporté

Informations communales

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal représente les habitants de la commune.

Elu pour 6 ans au suffrage universel, ses attributions sont très larges depuis la loi du 5 avril 1884 qui le charge de régler les affaires de la commune.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

La première de ses prérogatives est d'élire le maire car l'élection municipale désigne uniquement les conseillers municipaux.

Le conseil municipal de Bérus est composé de 10 membres suite à une démission pour convenances professionnelle et personnelle : le maire, un premier adjoint, un second adjoint et 7 conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Les affaires de la commune ne correspondent pas à des domaines d'activité déterminés mais elles se caractérisent par le but d'intérêt public communal.

Bien que certaines compétences traditionnelles soient liées à la fonction de maire en tant que représentant de l'état, le conseil municipal prend des décisions sur tous les sujets d'intérêt local en adoptant des délibérations. Il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent en matière de travaux, pour créer ou supprimer des services municipaux, pour gérer le patrimoine communal, pour l'attribution d'aides favorisant le développement économique, de subventions aux associations et gère l'action sociale depuis la possible dissolution du CCAS.

Pour cela le conseil municipal forme des commissions disposant du pouvoir d'étude des dossiers.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions dans le cadre de ses fonctions.

TABLEAU DES DELEGUES AUX COMMISSIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

| | |
|-----------|-------------------------|
| Titulaire | EVETTE Gérard Maire |
| Suppléant | FORGET Joël 1er adjoint |

DELEGUES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

| Commissions | Délégués |
|--|---------------|
| Communication / culture / sport | Sylvie THOMAS |
| Développement économique / tourisme | Gérard EVETTE |
| Déchets | Joël FORGET |
| Finances | Sylvie THOMAS |
| Voirie / fourrière | Gérard EVETTE |
| Social / santé | Sylvie THOMAS |
| Bâtiments / travaux/ équipements/ fibre optique | Joël FORGET |
| Spanc / eau / assainissement | Gérard EVETTE |
| Espace France Service / habitat | Sylvie THOMAS |
| Gemapi | Sylvie THOMAS |
| Environnement / Scot | Sylvie THOMAS |
| Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) | Gérard EVETTE |
| Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe | Gérard EVETTE |

REPRÉSENTANT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Centre Social de Oisseau le Petit

Membre de droit : Le Maire, EVETTE Gérard

DELEGUES ET COMMISSIONS DE LA COMMUNE DE BERUS

S.I.V.O.S. du Rosay Nord

2 Membres titulaires

GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie

THOMAS Sylvie

1 Membre suppléant

EVETTE Gérard

S.A.E.P. CHAMPFLEUR - GESNES LE GANDELIN

3 Titulaires

EVETTE Gérard

FORGET Joël

THOMAS Sylvie

3 Suppléants

ALLARD Jérôme

BEDOUET Alain

GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie

COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Collège des Elus : 1 Délégué

EVETTE Gérard

Collège des Agents : 1 Délégué

LEFEVRE Sylvie

COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Président

EVETTE Gérard

3 Titulaires

THOMAS Sylvie

ALLARD Jérôme

BEDOUET Alain

2 Suppléants

FORGET Joël

GOUDEAU Claude

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

| | Conseillers municipaux | Délégués du Préfet | Délégués du Tribunal Judiciaire |
|------------|---------------------------|---|-----------------------------------|
| Titulaires | GOUDEAU Claude | AMALFITANO Claudette | MARTINEAU Mélanie |
| Suppléants | GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie | ROWLAND Laurent MORINEAU Jean-Claude | CHEVALLIER Claude BRIERE André |

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Président : EVETTE Gérard.

Commissaires :

| 6 Titulaires | 6 Suppléants |
|--------------------|------------------|
| FORGET François | LEBERT Virginie |
| ROWLAND Laurent | MAUNOURY Tanguy |
| RADIGUE Héloïse | MOLZA Philippe |
| MARTINEAU Mélanie | BOGORIS Isabelle |
| CHANTEPIE Sandrine | BARBRY Catherine |
| LACROIX Tony | ADERNO Bruno |

DELEGUES DANS LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Délégué à l'Association des Anciens combattants : DURAND Gérard

Déléguée au Club Génération Mouvement "Loisirs et Détentes" : DOUDIEUX Josiane

Déléguée au Comité des Fêtes de Bérus : GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie

COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES

VOIRIE - ACCESSIBILITE - PAVE

EVETTE Gérard, THOMAS Sylvie, ALLARD Jérôme,
DURAND Gérard, BEDOUET Alain, GOUDEAU Claude

BATIMENTS - TRAVAUX

EVETTE Gérard, FORGET Joël, THOMAS Sylvie,
ALLARD Jérôme, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie

FINANCES - BUDGETS

EVETTE Gérard, FORGET Joël, THOMAS Sylvie,
AVRILA Angéline, GOUDEAU Claude

COMMUNICATION - JOURNAL

EVETTE Gérard, FORGET Joël, THOMAS Sylvie,
GOUDEAU Claude

SOCIAL

EVETTE Gérard, FORGET Joël, GOUDEAU Claude,
GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie

DÉLÉGUÉS ET CORRESPONDANTS DIVERS

Défense : EVETTE Gérard

Sécurité Routière : FORGET Joël

Sécurité Civile : GOUDEAU Claude

Atesart : EVETTE Gérard

Entretien avec notre nouvel agent communal

Echo de Bérus : Franck, en quelques mots peux-tu te présenter ?

Franck : Je m'appelle Franck Chopin, j'ai 47 ans, et j'ai 3 garçons de 20, 18 et 6 ans ; je suis propriétaire de ma maison à Ancinnes. Mes loisirs sont le VTT sur route, la natation et j'aime aller au cinéma.

Echo de Bérus : cela fait 9 mois que tu travailles pour notre commune, comment t'y sens-tu ?

Franck : j'ai pris mes marques et je commence à bien connaître la commune. Je m'approprie peu à peu le poste d'agent communal.

Passer du privé à une collectivité territoriale a été relativement simple avec une bonne transmission du savoir, principalement par l'adjoint chargé de l'employé communal, à savoir Joël Forget.

J'ai de bonnes relations et de bons contacts avec les habitants de Bérus.

Echo de Bérus : pourquoi as-tu choisi de travailler à Bérus ?

Franck : ma principale motivation était de trouver un emploi à proximité de mon domicile.

Echo de Bérus : Franck quelles sont tes ambitions ?

Franck : Etre titulaire sur la commune de Bérus.. Améliorer mon savoir faire, surtout sur la partie paysagère pour l'embellissement de la commune.

Echo de Bérus : tu viens du milieu de l'automobile, cela n'a pas été trop difficile de changer complètement de milieu professionnel ?

Franck : cela a été un choix réfléchi et personnel ; j'aime avant tout être dehors et j'aime la nature



Echo de Bérus : travailler en autonomie est nouveau pour toi, est-ce difficile ?

Franck : oui effectivement, c'est nouveau et un peu compliqué de travailler en solo ; cela m'a demandé un certain temps d'adaptation

Echo de Bérus : nous te souhaitons de t'épanouir dans ton nouveau travail. Merci

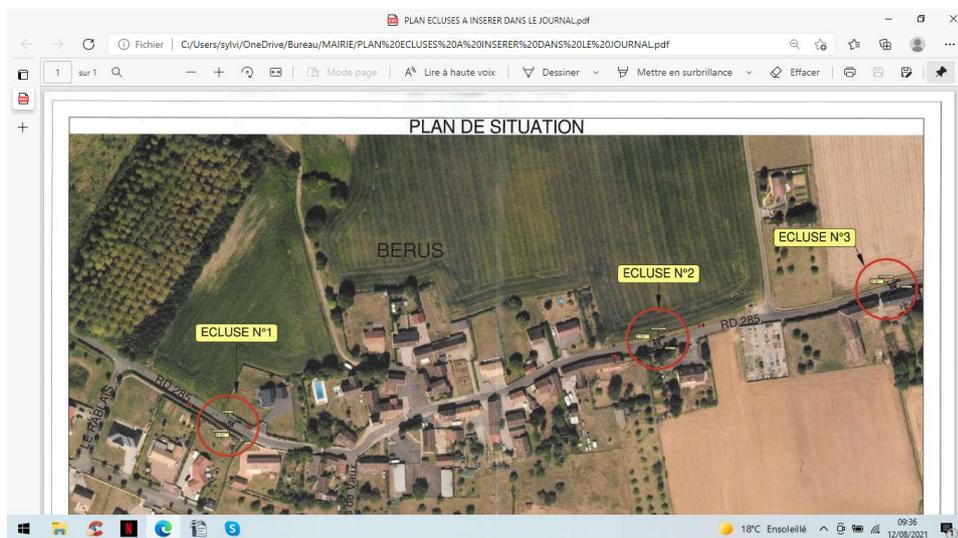
Les travaux

Les dossiers en cours

Elaboration d'une carte communale 11 796 € TTC

Rénovation de l'éclairage public en technologie LED 45 601,34 € TTC

Aménagement d'écluses avec coussins berlinois sur le RD 285 26 316 € TTC



Extension du columbarium dans le cimetière 4 473 € TTC

Etude structurelle de l'église par un architecte du patrimoine 5 640 € TTC

Acquisition de nouvelle vaisselle pour la salle 2 429,84 € TTC

Les projets

(Incontournables)

Réhabilitation structurelle de l'église (actuellement en phase études)

Acquisition de nouveaux placards pour l'archivage

(Sous réserve de possibilités budgétaires)

Aménagement de la cour de l'atelier municipal en enrobé avec cases de stockage de matériaux

Réalisation d'un cheminement piétonnier route des bois de vaux

Réalisation d'un plateau surélevé au carrefour des Rablais

Enfouissements de réseaux électriques

Les réalisations

Acquisition d'un nouveau copieur au secrétariat de mairie 2 278,00 € TTC

Acquisition d'un nouvel ordinateur pour la secrétaire de mairie 1 286,02 € TTC

Réalisation placard de rangement pour la vaisselle de la salle inter générationnelle 1 490,40 € TTC

Remplacement d'un jeu sur ressort 269,47 € TTC

Acquisition d'un banc en bois à l'air de jeux 258 € TTC

Acquisition de 3 tables de pique nique 1 080€ TTC

Acquisition de poubelles pour la place de la mairie et l'aire de jeux 564,17 € TTC

Remise en état d'équipements dans l'air de jeux 298,44 € TTC

Acquisition d'illuminations de Noël 317,04 € TTC

Analyse des boues des lagunes du bourg 978,60 € TTC

Etudes préparatoires et élaboration du dossier administratif pour le curage des lagunes du bourg 3 052,80 € TTC

Remplacement d'une pompe de relevage à la lagune du bourg 1 766,40 € TTC

Salle culturelle et intergénérationnelle

Qui peut louer la salle : les bérusiens et des personnes hors commune

Tarifs habitants Bérus :

week-end du 1/10 au 30/04 : 300 €

week-end du 1/05 au 30/09 : 280 €

Caution : 500 €

Du 25/12 au 31/12 : 400 €

Tarifs habitants hors commune :

week-end (toute l'année) : 400 €

Du 25/12 au 31/12 : 500 €

Caution : 800 €

Tarif 1 jour (mardi-mercredi-jeudi y compris férié)

De 8H30 à 18H00 : 150 €

Réunion associations cantonales : 50 €

Association Fiesta Loca Danse : 120 € (2H/semaine du 29/09 au 30/06)

Pénalités (clé non rendue dans les délais) : 50 €

Ménage (si salle non nettoyée/heure) : 45 €



Sivos du Rosay Nord

Dans l'ensemble la rentrée scolaire s'est bien passée (information du SIVOS).

L'effectif de cette rentrée est de 225 élèves ; ce qui a été jugé insuffisant pour le maintien d'une classe. Avec la fermeture de cette classe, à Oisseau le Petit, l'effectif est passé à 25 élèves par classe alors qu'il était à 21 élèves par classe l'an dernier.

Suite au vote du conseil d'école du 18 mars il a été décidé de maintenir le rythme de 4 jours et demi pour la rentrée prochaine, et ce pour une durée de 3 ans et conditionné au maintien de l'aide financière de l'état.

Bérus met à disposition des parents, matin et soir, une garderie gratuite.

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7H30-8H30 et 17H30-18H30

La vie des associations

Club « Loisirs & Détente »

Le club « loisirs et détente » est en sommeil depuis le 15 mars 2020 et je vous dis que c'est long et difficile.

Nous avons pu faire une sortie à Clisson avec l'aide de deux clubs voisins, mais depuis plus rien et je ne peux vous dire quand nous nous reverrons, peut-être à l'automne ? J'espère.

Je vais essayer de faire l'assemblée générale fin août début septembre. Je vous recontacterai pour vous le certifier.

Pour nos manifestations prévues au dernier trimestre, nous attendons le feu vert pour le nombre de personnes que vous aurons droit de recevoir dans une salle.

Malgré tout je pense à vous et faites bien attention.

Recevez toutes mes amitiés et je vous dis à bientôt

Votre présidente

Gisèle

Comité des fêtes

Bonjour à toutes et à tous

Comme les autres associations, nous attendons le retour à la « vie d'avant » pour nos manifestations habituelles.

La prochaine manifestation sera la fête des voisins ou pour nous la « fête des bérusiens » le 24 septembre, reste à préciser la forme, si l'autorisation nous est donnée, sans doute avec le passe sanitaire. L'information vous sera donnée sur panneau pocket.

La Marmitoise reste programmée le samedi 6 novembre sauf changement de situation. Êtes vous prêts à venir dans les conditions d'avant ?? Merci de le faire savoir par mail : cfberus@gmail.com.

L'arbre de Noël aura lieu vendredi 3 décembre. Cette manifestation est désormais prise en charge par la commune en remplacement de la subvention. Le comité continue d'en assurer l'organisation.

La cabine téléphonique de la commune a été transformée en « boîte à livres » .
Le comité des fêtes l'a habillée de bois pour mieux l'intégrer dans le paysage harmonieux du bourg.

Elle est à votre disposition, déposez, empruntez, faites circuler les livres.



Anciens combattants

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur,



Le 15 janvier 2021 nous avons déposé une gerbe sur la tombe du soldat inconnu à l'occasion du 150e anniversaire de sa mort.

Le 11 novembre 2020 et les 19 mars 2021 et 8 mai 2021, nous avons déposé une gerbe au monument aux morts

Petit mot de Monsieur PROCOLAM

Monsieur le Maire me permet de m'exprimer et de me donner la possibilité de remercier les personnes qui m'ont aidé suite à l'incendie de ma maison où j'ai tout perdu.

A cet effet, je tiens à remercier Monsieur le Maire, le conseil municipal ainsi que la secrétaire de mairie pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée.

Je remercie également la pharmacie d'Arçonnay pour son élan de solidarité pour l'aide mise en place concernant mes besoins vestimentaires.

A tous ceux qui m'ont aidé, réconforté, je vous exprime ma profonde gratitude et vous adresse mes remerciements pour ce que vous m'avez apporté.

Un grand merci pour votre présence et toutes vos marques d'amitiés.

Repas des anciens

Comme pour toutes les activités de la commune, le traditionnel repas des anciens n'a pas pu avoir lieu en novembre dernier.

Nous espérons fortement que celui-ci puisse se dérouler en 2021 normalement.



Au jardin, l'été, quand vous voulez bouquiner tranquille, éparpillez tout autour de vous de la peau de citron coupée en morceaux pour ne pas être embêté par des mouches ou des moustiques ; cela fonctionne aussi avec de la peau d'orange.

Vos droits, vos devoirs

Quelques précautions pour vivre en bonne entente !!!

Le brûlage

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez les !



- le compostage
- le broyage et le paillage
- la déchetterie
- Plus d'informations :

www.paysdelaloire.developpement-durable.gouv.fr ou
plaquette à la mairie

Les nuisances sonores

Occasionnées par les tondeuses, les débroussailleuses, engins à moteur thermique et tous engins électriques, elles perturbent notre quotidien.

Par conséquent, il est primordial de respecter les plages autorisées suivantes :



Du lundi au vendredi : 8H30 à 12H et 14H à 19H

Samedi : 9H à 12H et 14H à 19H

Dimanche et jour fériés : 10H à 12H

Les animaux errants

Les propriétaires d'animaux doivent en assumer l'entière responsabilité, les contenir sur l'unique empreinte de leur propriété et les tenir en laisse lors de déplacement sur le domaine public. Toute divagation d'animal peut mettre en péril la sécurité des habitants, notamment celle des enfants. Merci de demeurer vigilants et de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter la mise en fourrière de l'animal. Tout chien de catégorie 1 et 2 doit obligatoirement être déclaré en mairie afin de se voir délivrer un permis de détention d'un tel animal sur le territoire de la commune.

L'entretien des haies



Tout propriétaire d'une haie, plantée en limite de son terrain, est tenu d'en assurer l'entretien, et ce de tous les côtés. Pour ce faire, le voisin doit lui autoriser l'accès sur son domaine.

Après l'opération d'entretien, le terrain du voisin doit impérativement être remis en son état d'origine.

Conciliateur de justice

Dégradations, conflits de voisinage, litiges, etc... Faites appel au conciliateur de justice dont le rôle est d'aider les protagonistes à trouver une solution équitable aux problèmes rencontrés, et donc à éviter, si possible, une procédure judiciaire. Son intervention est totalement gratuite.

Un conciliateur de justice de la Sarthe, assure une permanence en mairie de Oisseau-le-Petit chaque 1er mardi du mois à partir de 14h.

Prendre rendez-vous à la mairie de Oisseau-le-Petit au 02 33 26 84 56

Recensement à 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire et permet de s'inscrire aux examens.



Le marc de café est un excellent engrais, spécialement pour les rosiers, lorsqu'ils sont en pleine croissance.

Il est aussi tout indiqué pour déboucher les canalisations.

N'hésitez pas, et ne le jetez plus

Pense bête

Pour savoir si une plante manque d'eau, vérifiez le terreau du bout du doigt, à 1cm de profondeur. Si c'est un peu frais au bout, elle n'a pas soif. Si c'est sec, servez-lui à boire sans plus attendre!

Lagunes :

Regardez bien les pictogrammes sur les emballages de vos lingettes



**PAS DE
LINGETTES
DANS
LES TOILETTES**



Merci de jeter vos lingettes dans votre poubelle ménagère. Les équipements de la station n'aiment pas du tout ces « produits ultra résistants » : agitateur bloqué, pompes bouchées.

L'agitateur se trouve saturé de lingettes en une semaine malgré un panier dégrilleur.

Seul le papier toilette va dans les WC, tout le reste va à la poubelle.

Le coût de chaque intervention par la société de maintenance est de 150€ HT et fera augmenter la redevance assainissement.

Les Ordures Ménagères et le Tri Sélectif :

Au regard de l'état d'insalubrité quasi permanent des aires de tri sélectif, un rappel des bons comportements à adopter s'impose :

- Strictement interdit de déposer des déchets au-dessus ou au pied des containers, même des recyclables dans le cas où il n'y a plus de place*
- Les containers sont vidés le lundi après-midi et le vendredi en fin de journée*
- En aucun cas, ne doivent être déposés des sacs pleins de déchets recyclables dans les containers, il faut les vider sinon leur ventilation sur les chaînes de tri est impossible et les lots sont refusés.*

Dans l'intérêt de tous, les bonnes pratiques, que ce soit au niveau des ordures ménagères pour diminuer leurs tonnages ou du tri sélectif pour valoriser les recyclables, sont les principaux leviers pour maîtriser les coûts qui impactent directement le montant de votre redevance.

Il est bon de rappeler que tout dépôt sauvage est passible d'une amende relevant du pouvoir de police du maire et que celle-ci peut atteindre 1500 euros. Face à ces comportements irrespectueux et irritants, le maire précise au passage qu'il n'hésitera pas une seconde à sanctionner, lourdement même, toutes personnes prises en flagrant délit.

Vous avez pris l'habitude de mettre vos emballages dans les colonnes de tri, et c'est très bien.

Cette collecte est transportée à Valorpole au Mans. Ce centre de tri et de valorisation est géré par Suez et Passenaud. Lors de la visite de ce centre, on nous a redonné des conseils à suivre pour améliorer le tri.

Le tri se fait mécaniquement par convoyage sur des tapis. Pour séparer les corps plats (journaux, revues) des corps creux(bouteilles, cannettes), le tri se fait par rebondissement ; aussi mieux vaut ne pas compresser les bouteilles et cannettes aluminium. Les cannettes sont attirées par « courant de Foucault » et les bouteilles plastiques sont soulevées par jets d'air (elles se lèvent mieux si pas compressées).

Les objets de moins de 8cm ne sont pas valorisés : les opercules de yaourt, et ne déchirez pas votre feuille papier en 20 morceaux !!

Il ne faut pas emboîter les emballages et les transformer en poubelles. Le mécanisme ne peut pas séparer la serviette bien tassée et le noyau de pêche dans le pot de yaourt ; pas de coquilles d'œufs dans la boîte de conserve.



Valorisation du tri

Informations communautaires



2 rue Abbé Lelièvre, 72130 FRESNAY SUR SARTHE

2ème étage (au dessus de la poste)

Tél standard : 02 43 34 34 59

Site : www.cchautesarthealpesmancelles.fr

| Horaires d'ouverture à compter du 30 août 2021 | | |
|--|--------|---------|
| Lundi | 9H-12H | |
| Mardi | 9H-12H | 14H-17H |
| Mer | 9H-12H | 14H-17H |
| Jeudi | 9H-12H | 14H-17H |
| Vendredi | 9H-12H | 14H-17H |

L'accueil physique et téléphonique de la CCHSAM sera fermé le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

Ordures Ménagères Résiduelles

Les rouleaux de sacs pour les ordures ménagères sont à prendre au siège de la Communauté de communes aux heures d'ouverture ci-dessus.

France services

Missions

- Vous accueille, vous informe,
- Vous accompagne à l'utilisation des services en ligne,
- Vous aide à la navigation sur les sites (recherche d'information),
- Vous permet de trouver des informations relatives à votre situation personnelle (actualisation de situation, consultation des paiements, déclaration, attestation),
- Vous aide à la réalisation de télé-procédures, de simulations de prestations, la création d'un compte personnel sur chaque espace partenaire, la création d'un compte de messagerie,
- Vous met en relation avec les opérateurs partenaires,
- Vous oriente vers les bons interlocuteurs,
- Et accompagne vos démarches (Carte grise, carte identité, passeport, permis de conduire, déclaration de revenus...)

Horaires d'ouverture (nouveaux horaires)

- Permanence sur le site de Fresnay sur Sarthe
Lundi-mardi-jeudi -vendredi : 9h-12h30 et 13h45-17h
Mercredi : 9h-12h et 13h45-18h30
- Permanence au centre social de la Haute Sarthe à Oisseau le Petit
Jeudi : 13h30-17h – uniquement sur rendez-vous au 02 43 33 33 99
- Permanence au centre social Georges Rouault à Beaumont sur Sarthe
Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h – uniquement sur rendez-vous au 02 43 33 33 99

Des plaquettes sont à votre disposition en mairie

Avenir et services (sos coup de main)

Collectif d'associations de l'économie sociale et solidaire du Nord Sarthe qui vous facilite la vie dans votre quotidien. Occasionnellement, pendant quelques heures ou bien sur de longues périodes, nos équipes sont à votre service !

SIMPLE : pas de démarches administratives, nous prenons en charge les contrats de travail, les bulletins de salaire, et les déclarations sociales. Avenir et Services se charge de toutes les démarches de recrutement y compris l'accompagnement du salarié à son poste de travail.

RAPIDE : analyse de votre demande dans les plus brefs délais.

EFFICACE : nous sommes à l'écoute de votre demande. Chaque mission est adaptée à votre besoin et votre satisfaction sera évaluée. Nous avons de bonnes connaissances des salariés mis à disposition pour satisfaire vos besoins lors d'un remplacement, surcroît d'activité, tâches saisonnières ou congés annuels. Un(e) conseiller(e) en insertion professionnelle est dédié à chaque salarié.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale ou crédit d'impôt de 50 % des montants facturés pour les services à la personne. (Sous certaines conditions).

Les chèques emploi service universel sont acceptés.

Contact

1 Place du 8 mai 1945 72610 ARCONNAY

Tel : 02 33 31 26 39

Site internet : www.aveniretservices.fr



Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie

Centre Social de la Haute Sarthe

Une association à but non lucratif réunissant

- *Des bénévoles*
- *Des professionnels*
- *Des élus*
- *Des habitants*
- *Au service d'un projet pour aujourd'hui et pour l'avenir.*

Un espace de rencontres et d'initiatives

- *Un multi-accueil (de 3 mois à 4 ans)*
- *Un relais assistants maternels*
- *Un accueil de loisirs mercredis et vacances*
- *Un lieu d'activités pour les adultes, les jeunes et les familles*
- *Un lieu d'accompagnement social et familial*

Au service du développement du territoire et des initiatives des habitants.

Contact

15 les champs-roux

72610 Oisseau le Petit

Tel : 02 33 82 19 20

Mail : csois-secretariat@orange.fr

Site WEB : CS Haute Sarthe

Horaires :

Lundi au jeudi : 9h-17h30

Vendredi : 9h-15h30



Un peu d'histoire

Eglise Saint Germain

L'église actuelle, succédant à un temple plus ancien, paraît remonter au XV siècle. Son clocher en bâtière date du XIII siècle, et fut reconstruit ou réaménagé au cours du XVIII siècle par l'Abbé Guilbert, en grande partie, à ses frais.

Cette église, comme beaucoup d'autres de son époque, avait des peintures intérieures particulièrement visibles jusqu'à ce que des restaurations successives et malencontreuses en effacent jusqu'au souvenir. Seul, subsistent, près de l'autel de la vierge, des restes de peinture murale représentant une sainte sur un dragon. Par peinture il faut entendre l'art de peindre sur une muraille fraîchement enduite des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux. Ces couleurs étaient en nombre réduit parce que provenant uniquement des terres ou peroxydes de fer (hématites) jaunes et surtout rouges. Jusqu'au XVIII siècle, les nobles et bourgeois pouvaient se faire enterrer dans les églises, ce qui représentait pour la santé publique, de graves dangers en temps de peste. On désignait ainsi toutes les maladies contagieuses faute d'en connaître la nature et les origines.

Or dans l'église de Bérus, les inhumations furent nombreuses.

La dernière à notre connaissance remonte au 30 juillet 1768 : Marie-Madelaine Chabot, veuve de Messire René Nicolas le Mouton de Boisdeffre.

La pierre tombale d'Antoine Amyot est encore visible et porte la date de 1677. C'est lui qui, en 1662, eut un conflit avec De Boisdeffre au sujet de ses titres de noblesse, contestables et contestés, qui lui évitaient toutefois de ne pas payer la taille.

Soutenu par le curé François Lecomte, farouchement hostile à De Boisdeffre, premier seigneur de ce nom (1654-1735) Aymiot n'en perdit pas moins son procès mais trouva par la suite le moyen de ne toujours pas payer la taille.

Bien entendu, l'honneur de se faire enterrer dans l'église était le privilège des riches et se payait cher.

Savez-vous comment s'appelle le « châpitrel» de l'église ?

Le caquetoire

Il tire son nom du verbe *caqueter* (« bavarder à tort et à travers »), car les paroissiens pouvaient s'y abriter après les offices pour échanger les nouvelles. Si à l'origine le caquetoire désigne la galerie



accueillant des réunions paroissiales, il signale par extension le porche sous forme d'auvent précédant l'entrée des églises. Des bancs en pierre sont souvent adossés au mur de l'église ou aux murets délimitant le caquetoire . Nom en usage de l'orléanais à la normandie.

Un peu de tourisme

Chemins pédestres

Des itinéraires pédestres passent sur notre commune et aux alentours. Si vous avez envie de vous balader, des plaquettes sont disponibles en mairie.

Vous y rencontrerez ces fleurs au printemps.



Le GR22 C passe aussi sur notre commune ; c'est une liaison du GR 36A . Il arrive de Gesnes le Gandelin, passe par la Palestine, la Rivière et la Commune ; il se dirige ensuite vers Béthon et va rejoindre la forêt domaniale de Perseigne.



Des tables de pique nique vous attendent pour vous restaurer au retour

Tables sur le terrain de pétanque



Table sur la place de la mairie

Informations

Mairie

Tél : 02 33 26 83 33

Mail : mairie-berus@orange.fr

Site internet : www.berus.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 16H à 18H30

Jeudi de 15H à 18H

Vendredi de 9H à 12H

Service d'urgence

Numéro d'appel unique des urgences : 112

Gendarmerie..... : 17

pompiers..... : 18

SAMU..... : 15

Centre anti-poison : appeler le SAMU

EDF, Eau, Assainissement : coordonnées sur vos factures

Services médicaux

Maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe : 2 rue Abbé Lelièvre 72130 Fresnay-sur-Sarthe

- Médecins salariés du Centre de Santé des Alpes Mancelles :
02 43 34 54 04 (Dr BERGERON Alain, Dr LAURENS Amélie, Dr LETRONNIER-médecin remplaçant)
- Médecin libéral :
02 43 34 54 00 (Dr LAOT Valentin)

Maison médicale de Sougé-le-Ganelon : rue des Acacias 72130 Sougé-le-Ganelon

- Médecins salariés :
02 43 34 54 04 (Dr BERGERON Alain et Dr LAURENS Amélie ou son remplaçant Dr LETRONNIER)

Centre de Santé de Fyé : 10 Rue Charles Perrault 72610 Fyé

- Médecin salarié :
02 33 82 51 66 (Dr ECHEVARRIA-VAZQUEZ Alberto)
- Médecin libéral : 07 64 69 36 14 (Dr LE NEN-RUIS Gaëlle)

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe : 8 av. du Joncheray 72170 Beaumont-sur-Sarthe

- Médecins libéraux :

02 43 97 01 86 (Dr BAUD Gérard, Dr CHABRERIE Michel, Dr ECHASSERIEAU Jérôme, Dr GINDREY Guillaume)

02 43 97 15 85 (Dr Miguel VIELLE)

Ecoles

SIVOS DU ROSAY DU NORD

6 Rue de la Ruaudière

72610 Oisseau le Petit

☎ : 02 33 15 08 76

Prêtre

Monsieur l'Abbé Gautier TERRAL

Presbytère de Fresnay sur Sarthe

☎ : 02 43 97 21 28

Transport

ALEOP

Une ligne de bus du réseau Aleop Pays de la Loire est à votre disposition en période scolaire.

Ligne 204 Alençon-Fresnay sur Sarthe et retour

Brochure des horaires disponibles en mairie

L'arrêt de bus se trouve à proximité de la mairie

Taxi pour les personnes âgées

La commune propose, deux fois par mois, un transport en taxi pour les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion, notamment pour le marché du jeudi matin à Alençon

Pascal Courtioux

☎ : 02 33 27 76 51

Assistante sociale

Madame Agathe BROSSET

Antenne de Fresnay-sur-Sarthe

2 rue Abbé Lelièvre

72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

☎ : 02 43 33 33 60

Déchetterie

St Ouen de Mimbré – ZA de la Promenade

Attention, nouveaux horaires de la déchetterie à compter du 1er septembre 2021

Mardi, mercredi, vendredi et samedi

9H-12H

14H-17H30

Dernier accès 10 minutes avant la fermeture

Carte de déchetterie obligatoire

Masque obligatoire au sein de la déchetterie

La fibre optique : le bout du tunnel

Le déploiement de la fibre est terminé. Les travaux ont été réceptionnés le 30 juillet 2021. Le gel commercial de 3 mois est en cours et se terminera à la fin octobre.

Vous pouvez donc tabler sur une ouverture commerciale au cours de novembre 2021.